



Commission des dynamiques territoriales

11 - Transports

Régie des transports du Bas-Rhin - Modification des statuts

Rapport n° CD/2015/83

Service Chef de file :

Direction de la mobilité

Service(s) associé(s) :

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de mettre à jour les statuts de la régie des transports du Bas-Rhin afin de modifier la composition du conseil d'exploitation suite aux dernières élections départementales de mars 2015.

Préambule

Lors de la séance plénière du 20 Octobre 2014, le Conseil Général du Bas-Rhin avait décidé de créer à compter du 1er janvier 2015 une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de la gestion des transports scolaires et réguliers du département du Bas-Rhin, dénommée "Régie des transports du Bas-Rhin". Les statuts de cette régie, ainsi que la composition du conseil d'exploitation avaient également été approuvés.

Pour mémoire, cette régie autonome a pour objet d'assurer la gestion du service public industriel et commercial des transports publics non urbains, réguliers et à la demande, du département du Bas-Rhin et notamment le service des transports scolaires (hors périmètre de la Délégation de Service Public), ceci dans l'objectif que ces activités soient assujetties à la TVA, permettant à la collectivité de déduire la TVA sur ses dépenses de transports dites « marchandes ». L'enjeu pour le Département est le recouvrement d'environ 0,5M€ de recettes nouvelles par an.

Statuts de la régie des transports

Un conseil d'exploitation composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants avait par ailleurs été créé. Ce conseil d'exploitation ne délibère « que sur les affaires relatives aux transports pour lesquelles le Conseil Général ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ». Cela signifie concrètement qu'il a un rôle purement consultatif et émet des avis et propositions sur les domaines de compétence de la Régie. Le pouvoir de décision reste bien entendu du ressort de l'organe délibérant de la collectivité.

Les élections départementales de mars 2015 ont modifié la composition de l'assemblée. Il est donc nécessaire de revoir la composition du conseil d'exploitation afin d'intégrer les nouveaux élus siégeant au sein du Conseil Départemental.

Il est ainsi proposé de modifier l'article 8 des statuts en faisant évoluer la composition du conseil d'exploitation, actuellement de 6 titulaires et 6 suppléants, à 23 membres (sans distinction entre les titulaires et les suppléants) et de procéder à un toilettage de forme en substituant Conseil Départemental à Conseil Général.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014 portant création de la régie des transports du Bas-Rhin au 1er janvier 2015,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les statuts modifiés de la Régie des transports du Bas-Rhin conformément au projet joint à la présente délibération ;

- de déléguer à la Commission Permanente le pouvoir de désigner les membres du conseil d'exploitation ;

- de déléguer à la Commission Permanente le pouvoir de modifier les statuts de la régie des transports du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 11/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY